

L'audience 1723 Le 21^{me} jour de novembre apres fiancailles & publication
 de bans par trois dimanches consécutifs continuellement aux heures des messes par
 des paroisses et de cessement de ce de cette paroisse ne s'estant
 aucun empêchement pour l'unique libre vicairie de cette paroisse
 en l'eglise de St Pierre de Saint Pierre interrogé Antoine
 et Jeanne Harel ont répondu qu'ils de cette paroisse et Jeanne
 de la paroisse de cessement de ce de cette paroisse et ayant pris leur mutuel
 serment Les ay solennellement conjoints en mariage
 par parole de present en l'eglise de St Pierre dit La messe
 prononcée suivant la forme de votre messe sainte
 présente de present. Amis soussignés
 La + marque d'Antoine Fiquet } La + marque de Jeanne Harel
 devant le curé } La + marque de Guillaume Harel
 Louis Dodard } Claude Dodard